

**VILLE DE TOURNEFEUILLE**  
**HAUTE-GARONNE**

---

**PROCES-VERBAL**  
**DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 02 MARS 2017**

L'an deux mil dix-sept, le deux mars à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Dominique FOUCHIER, Maire.

**Etaient présents ou représentés :** MM. MM. Dominique FOUCHIER, Hélène DESMETTRE, Bernard BENSOUSSAN, Françoise HONDAGNEU, Gilbert QUERE, Claude RAYNAL, Isabelle MEIFFREN, Alain CARRE, Murielle THOMAS, Laurent VERBIGUIER, Corinne CURVALE, Danièle BUYS, Mireille ABBAL, Michèle SORIANO, Daniel FOURMY, Jean-Pascal GUILLEMET, Nicole RAPON, Jacques TOMASI, François GODY, Frédéric PARRE, Patrick CHARTIER, Philippe MOINAT, Stéphanie ERALES-VERLEYEN, Pierre DUFOUR, Anissa SAIDANI, Patrick BEISSEL, Alain PERRIAULT, Françoise VIATGE, Michèle PELLIZZON, Jean-Pierre MORGADES, Noemia AUBRY.

**Absents ayant donné pouvoir :**

Olivier LAMBEAUX ayant donné pouvoir à Hélène DESMETTRE  
Nadia HELHAL ayant donné pouvoir à Mireille ABBAL  
Dominique VIGOUROUX-VENOUIL ayant donné pouvoir à Françoise VIATGE  
Cédric CAMPS ayant donné pouvoir à Michèle PELLIZZON

**Etaient absents et excusés :** /

**Secrétaire :** Hélène DESMETTRE

---

Monsieur le MAIRE ouvre la séance, souhaite la bienvenue à chacun et désigne Madame DESMETTRE secrétaire de séance.

Madame DESMETTRE procède à l'appel.

Monsieur le MAIRE remercie Madame DESMETTRE.

Monsieur le MAIRE indique à l'assemblée que l'ordre du jour comporte 19 délibérations ainsi qu'un amendement du groupe « Demain Tournefeuille » relatif au sujet du PDU.

Monsieur le MAIRE attire l'attention de l'assemblée sur le fait que la délibération correspondant point n° 17 qui concerne la revalorisation du point d'indice de l'indemnité de fonction des élus, sujet pour lequel une vérification administrative devait être faite, reste bien maintenue à l'ordre du jour.



## **1. ADOPTION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 DECEMBRE 2016**

Monsieur le MAIRE demande à l'Assemblée si le procès-verbal de la séance du 12 décembre 2016 appelle des commentaires, des remarques ou des demandes de modifications.

Aucune remarque ni demande de modification n'étant formulée, le procès-verbal de la séance du 12 décembre 2016 est adopté à l'unanimité.

## **2. DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2017**

Monsieur le MAIRE rappelle à l'Assemblée qu'il y a trois temps importants dans l'exercice budgétaire, la définition des orientations budgétaires avec le débat, l'adoption du budget puis le compte administratif. Le débat d'orientations budgétaires se tient aujourd'hui. Il nous permet d'échanger sur ces orientations budgétaires, sur la stratégie financière ainsi que sur la dette. Un chapitre sur les ressources humaines a été développé cette année, puisque c'est un chapitre important du budget.

Le budget 2017 est inscrit dans un contexte particulier car nous arrivons à la 4<sup>ème</sup> année consécutive de baisse des dotations de l'Etat. C'est donc dans un contexte particulier que s'inscrit l'année 2017 qui nous amène à dire qu'il faut que nous prenions du temps pour expliquer la situation sur les aspects de rétrospective et de bien comprendre les différents éléments qui vont nous permettre de poser ces orientations ainsi que l'élaboration du budget tel qu'il sera proposé lors du prochain conseil municipal du 30 mars.

Monsieur le MAIRE propose de resituer l'exercice d'orientations budgétaires dans un contexte plus large des perspectives économiques qui ont des incidences sur les finances des collectivités locales. Nous analyserons les éléments dégagés de la rétrospective budgétaire avec une attention portée sur l'année qui vient de s'écouler et l'exercice de 2016.

Monsieur BEISSEL demande si nous attendons la fin de l'exposé ou chapitre par chapitre pour poser les questions.

Monsieur le MAIRE propose de dissocier les questions sur le contexte général puis en fin d'exposé. Il donne la parole à Monsieur RAYNAL.

Monsieur RAYNAL situe le contexte général de l'économie et de la finance qui influe de manière directe et indirecte sur les budgets de nos collectivités. Il fait un point de rappel sur la reprise de l'économie avec des rythmes de croissance qui restent toujours assez lents : 1,1 % en 2016, peut-être 1,3 % en 2017 qui sont des chiffres assez limités pour sans doute assez longtemps.

Une légère inflation est un élément qui nous intéresse puisque l'augmentation annuelle des bases fixées par l'Assemblée Nationale et le Sénat est liée à l'inflation : en 2016 : 0,1 %. Il a été proposé 0,4 %, ce qui reste très faible et donc apporte très peu de recettes nouvelles.

L'idée est de monter à 1,2 %, la Banque Européenne essayant de faire remonter l'inflation, paradoxalement, puisqu'il n'en faut pas ou très peu, pour un meilleur fonctionnement.

La consommation augmente lentement, en France, comme ailleurs. En 2016, la zone Euro est à peu près au même niveau avec une demande intérieure autour de 1,6 %.

Des éléments aux effets incertains qui perturbent beaucoup les taux d'intérêt, avec en particulier la présidentielle Française qui commence à perturber. La présidentielle Américaine a perturbé et pose beaucoup de soucis sur la politique économique des Etats-Unis et la façon dont cela se transmet à la France y compris sur la façon de gérer la dette côté américain et côté européen. Les milieux financiers détestent les perturbations et aiment avoir de la visibilité. Pour l'instant, ils sont servis par les Américains mais aussi par les Anglais puisque le Brexit a des conséquences avec la dévaluation de la Livre et les échanges avec l'Angleterre, sur la façon dont va se réorganiser la finance se trouvant à Londres. Tout cela crée de la complexité et de la difficulté. A travers le système financier, l'Etat, les collectivités et les collectivités locales doivent revoir leurs politiques. Le prix du pétrole est en augmentation après avoir baissé. La croissance Française toujours timide autour de 1,3 % en 2017. Une dette contenue, les 100 % de dette publique ne sont pas encore dépassés. Cela est juste un symbole car les Japonais sont à 180 %. Le déficit se résorbe entre la crise de 2008 qui s'est traduite en 2009 par un peu plus du doublement du déficit public et qui revient petit à petit à travers des mesures contraignantes que l'on a subi en partie puisque les collectivités ont été appelées à participer au redressement des finances publiques pour passer de 4 % à 2,7 %. Les finances des collectivités ont participé à hauteur de 20 % de l'effort général consenti.

Fort heureusement, nous pouvons constater le résultat concernant les finances de l'Etat.

Les taux d'intérêt restent bas puisque liés à l'Euribor 3 mois et qui correspondent plutôt à la trésorerie et tout ce qui est taux d'intérêt à 7 ans ou 10 ans, ce sont encore des taux d'intérêt qui sont très bas et qui permettent aux banques de faire bénéficier les collectivités notamment, et l'Etat surtout, de taux d'intérêt bas avec des intérêts qui diminuent.

Pour résumer tout cela, l'économie mondiale est dans le doute car rien n'est jamais totalement stabilisé mais on peut constater qu'il y a beaucoup de soucis sur de grands pays comme les Etats-Unis, et l'Angleterre dans la question européenne bien entendu. Une inflation raisonnable qui se fait attendre. Une zone Euro très inquiète qui tarde à retrouver une croissance un peu plus importante.

Monsieur BEISSEL demande pour quelle raison Monsieur RAYNAL n'a pas indiqué, dans les éléments à effets incertains, l'incertitude que l'on peut avoir sur la remontée des taux d'intérêt.

Monsieur RAYNAL explique que l'on est plutôt dans la conséquence que dans les faits qui créent (Brexit et la politique américaine).

Monsieur RAYNAL explique que la réforme de la DGF prévue en 2017 est ajournée, cela est positif pour nous car cette réforme voulait dire que nous avons encore des diminutions très importantes en particulier une dotation (Dotation Nationale de Péréquation) supprimée. Nous perdions d'un seul coup 300 000 € de dotations en une année.

La baisse de la dotation forfaitaire nous coûte 346 000 €, somme qui correspond à l'annonce du Président de la République devant le Congrès des Maires diminuant par 2 l'effort de 2017.

La péréquation est maintenue, mais elle diminue pour Tournefeuille de 29 000 €, ce qui représente 10 % de la DNP de l'année dernière. Cette diminution s'explique par le fait que la Dotation de Solidarité Urbaine des communes les plus fragiles est augmentée chaque année.

Le fonds de péréquation est un système qui s'explique par le fait que l'on redistribue des territoires les plus riches vers les territoires les plus pauvres. Dans ce système, la Métropole Toulousaine est, bien sûr, contributrice puisque c'est un des territoires qui fonctionne le

mieux en France. Par ailleurs, quand on est contributeur, on l'est à la Métropole ainsi que dans chacune des communes membres quel que soit le niveau de richesse propre de la commune. Dans ce cas, nous avons plutôt une bonne nouvelle dans le sens où le FPIC ne bougeait pas cette année. Nous sommes montés, en quelques années, de 150 millions d'euros à 1 milliard d'euros. Nous devions passer à 1,2 milliards, nous restons cependant à 1 milliard, ce qui n'a pas empêché qu'entre temps, une modification des agglomérations est intervenue, certaines agglomérations se sont regroupées dans le cadre de la loi « Notre ». Ainsi, des communautés sont devenues plus grosses. Certaines plus riches sont devenues moins riches puisqu'elles ont englobé des communautés pauvres, certaines sont passées de riches à pauvres. Ceci explique que les communautés riches qui n'ont pas bougé, comme Toulouse Métropole, contribuent donc davantage à hauteur de 30 % de plus, ce qui fait que nous passons de 140 000 € à 184 000 €. Nous avons donc 44 000 € de perte à compenser.

Le coefficient de revalorisation des bases a été fixé à 0,4 % alors qu'il était de 1 % en 2016. Cela veut dire que l'augmentation automatique de l'impôt des habitants lié à l'inflation est à 0,4 %, ce qui est déjà un peu plus que l'inflation.

L'élargissement, à compter de 2016, de l'assiette de la FCTVA relatif à l'entretien des bâtiments publics nous rapporte un peu mais cela reste assez mineur.

Plus généralement, une enveloppe de 1,2 milliards d'euros pour soutenir l'investissement local avec des taux préférentiels. Nous y avons eu accès pour le gymnase, l'année dernière, pour lequel une demande avait été faite.

Monsieur RAYNAL explique qu'au regard de toutes ces informations, il confirme que c'est la 4<sup>e</sup> année de baisse consécutive. Même si cela devait être plus faible, c'est 346 000 € + 29 000 € + 44 000 € = 419 000 €, et ainsi de suite.

Il résume en indiquant qu'un point d'impôt représente 120 000 €. Nous sommes donc entre 3 et 4 points d'impôt de baisse de recettes.

Monsieur RAYNAL donne lecture de la rétrospective (voir document transmis avec l'ordre du jour du conseil municipal).

Monsieur BEISSEL fait remarquer que l'on peut traiter les chiffres dans un sens ou dans un autre, comme d'habitude. Il déclare que lorsque l'on dit que l'on est moins bon, cela l'inquiète car il se souvient que lorsque la prospective avait été faite, nous devions réaliser environ 500 K€ d'économie par an. Il constate que non seulement nous n'y arrivons pas, mais il a aussi le sentiment que nous avons plus de recettes que prévu et que, malgré tout, nous augmentons nos dépenses.

Monsieur RAYNAL lui indique qu'à partir de 2016, nous avons une augmentation des dépenses et des recettes identiques qui est le chiffre lié à la prestation Léo Lagrange. C'est-à-dire qu'en 2016, nous avons transféré à Léo Lagrange, nous avons ainsi une augmentation des dépenses et des recettes que nous percevons désormais directement par notre régie. Cela change donc les chiffres. Il faut regarder l'objectif que l'on s'était donné qui était d'atteindre les 500 000 € et que l'on n'atteint pas.

Monsieur BEISSEL confirme que l'objectif, à l'époque, correspondait à faire des économies.

Monsieur RAYNAL lui confirme cela. Il ajoute que des économies y ont été réalisées à hauteur de 220 000 € mais qu'il manque 283 000 € par rapport à l'objectif que nous nous étions fixés notamment avec le prélèvement du FPIC et un manque de recettes au niveau de la restauration.

La prospective 2017-2020 souligne les difficultés sur notre résultat si nous n'intervenons pas sur les leviers des dépenses mais également des recettes de fonctionnement. Il convient de trouver un peu plus d'un millions et demi d'euros pour conserver un objectif d'épargne nette positive.

Monsieur le MAIRE fait part à l'assemblée qu'à partir de cette situation, nous voyons bien que 2016 est une année particulière et nous allons y revenir sous l'angle des orientations budgétaires proposées pour 2017.

Nous repartons de la question de la chaîne de l'épargne qui est le fil conducteur de la rétrospective et de la prospective. (voir document transmis avec l'ordre du jour du conseil municipal).

Madame AUBRY souhaite des explications sur le sujet « prospective en action ». Elle constate que sur le BP 2017, dans la case « baisse des dépenses ou recettes en plus », apparaissent les 500 000 € de 2016 + une nouvelle économie de 600 000 € pour 2017. Que ferait-il qu'en 2017 nous arrivions à faire ces 500 000 € d'économie + 600 000 € nouveaux alors qu'en 2016, nous n'avons pas réussi à faire 500 000 €. Elle comprend bien que des dépenses n'étaient pas prévues en 2016, mais elle s'interroge sur ce point.

Monsieur RAYNAL lui indique que l'explication a été donnée sur l'exercice 2016 qui se trouve au niveau de la ½ part des veuves qui n'était pas prévue.

Madame AUBRY constate que pour 2017, elle n'est également pas prévue.

Monsieur RAYNAL répond qu'elle est bien prévue car elle se trouve dans nos pertes puis nous repartons du dernier chiffre. Au lieu d'avoir 500 000 € en résultat nous avons 265 000 €. Cette somme se trouve donc dans les comptes définitivement. C'est consommé. L'objectif est de rechercher un peu plus d'un million (500 000 € + 600 000 €) supplémentaire pour atteindre une épargne nette.

Madame AUBRY s'interroge également sur la diminution des frais financiers en 2017. Est-ce dû à la baisse des taux sur les emprunts à taux variables ?

Monsieur RAYNAL explique qu'il s'agit simplement que les emprunts qui arrivent à échéance étaient plus chers que ceux que l'on contracte aujourd'hui.

Madame AUBRY demande si une prospective a été faite sur le paiement de la pénalité SRU sur les années à venir en fonction de ce qui est livré.

Monsieur le MAIRE explique que le paiement, en 2017, d'une contribution SRU est dû à un projet immobilier qui n'a pas été réalisé avec sa part de logements aidés. Ceci peut être qualifié d'accident de parcours et c'est la première fois que cela se produit. Nous sommes toujours sur un volume de production qui nous permet de couvrir les 270 000 € de la pénalité SRU et de ne pas avoir à y contribuer.

Nous pouvons dire aujourd'hui, pour les 2 à 3 ans à venir, que nous savons que nous avons produit suffisamment afin que cet incident ne se renouvelle pas. Au-delà de 3 ans, il est difficile de prévoir. Il s'agit d'un travail quotidien en lien avec les bailleurs sociaux.

Monsieur RAYNAL complète en indiquant qu'il est important de savoir qu'en réalité, nous devons 270 000 € par an. Deux solutions existent : soit payer la pénalité, soit payer autrement, mais il faut toujours payer. Les conseillers de l'opposition, qui ne sont plus autour de cette table aujourd'hui, n'aimaient pas le fait que nous achetions des logements pour les revendre moins chers à des organismes HLM. Nous avons acheté des appartements dans la résidence située sur l'avenue Jean Jaurès, pour un montant d'environ 90 000 € et nous les revendons 20 000 €. Nous versions donc de cette manière 70 000 €. Mais cette somme se

trouvait dans l'investissement. Cela se masque budgétairement et il suffit de réaliser moins dans d'autres secteurs, cela crée directement du logement.  
Le problème ici, c'est que cette somme apparait dans le fonctionnement dans les années où nous avons des pertes de subventions de fonctionnement.

Monsieur le MAIRE donne le chiffre précis jusqu'en 2016 qui est de 257 000 € et qui est calculé sur le stock de logements manquants multiplié par un montant par logement.

Madame AUBRY souhaite savoir si, à l'avenir, il serait possible, dans les comptes administratifs ou dans le budget primitif, de mettre une ligne en plus pour le montrer puisqu'il est dit que cela est caché et afin que l'on sache ce qui est prévu.

Monsieur le MAIRE accepte de faire quelquefois un compte-rendu sur ce sujet.

Monsieur BENSOUSSAN indique qu'aujourd'hui, nous avons présenté une délibération de subvention qui est déduite de la pénalité SRU, sauf que cette pénalité arrive 2 ans après. La subvention que nous venons de verser sera déductible de la pénalité en 2019 car il y a toujours 2 ans d'écart.

Monsieur le MAIRE précise que cela nécessite d'être consolidé au compte administratif.

Madame AUBRY comprend donc que toutes les délibérations que nous avons votées l'année dernière seront prises en compte dans 2 ans.

Monsieur BENSOUSSAN confirme cela et ajoute que la pénalité que l'on paye aujourd'hui correspond au fait qu'un programme immobilier n'a pas été réalisé sur lequel il y avait une subvention d'équilibre qui n'a pas été versée.

Monsieur BEISSEL demande si la somme de 500 000 €, imprimée en rouge, est reportée sur les années suivantes parce qu'elle doit être comme acquise. Or, en 2016, nous avions une première fois cette somme de 500 000 € qui était inscrite et nous ne l'avons pas acquise.

Monsieur RAYNAL indique que cette somme a été acquise.

Monsieur BEISSEL demande s'il ne serait pas possible de rendre cette écriture plus claire. Il ne voit pas comment, n'ayant pas pu gagner les 500 000 € en 2016, ils sont reportés alors qu'on ne les a pas gagnés.

Monsieur RAYNAL indique que cette somme n'a pas été reportée, mais elle est nouvelle. Tout ce qui est en rouge correspond à du nouveau. Tout ce qui est en noir correspond à du report. Donc, quand il y a 500 000 € et 600 000 €, on aurait pu mettre 1,1 M€ si Monsieur BEISSEL préfère.

Monsieur BEISSEL indique qu'il n'y a pas de problème là-dessus, mais comme on reporte les 500 000 € en rouge et qu'ils sont reportés chaque année, considérant qu'ils sont acquis et s'il reprend le tableau de 2016, il voit exactement le même avec 500 000 € en 2016.

Monsieur RAYNAL lui fait remarquer qu'il ne s'agit pas des mêmes 500 000 €. Il lui explique que les 500 000 € de l'an dernier sont intégrés dans les chiffres du CA 2016 pour partie puisqu'il manque 280 000 €.

Monsieur BEISSEL indique que 1 100 000 € sont recherchés et dans un mois, nous avons le budget. Il pense donc que des pistes sont déjà envisagées. Quelles sont-elles ?

Monsieur le MAIRE répond que les pistes se trouvent dans les conclusions. Les pistes sur lesquelles nous travaillons pour la construction du budget se trouvent dans les dépenses de fonctionnement, les dépenses générales pour lesquelles nous sommes contraints, notamment au niveau du prix de l'énergie qui repart à la hausse. Nous constatons que nous aurons des difficultés à l'avenir. Un travail est réalisé sur les dépenses, sur les recettes, sur les provisions, sur les subventions.

Monsieur BEISSEL indique qu'il n'empêche que dans un mois, toutes les pistes seront annoncées à notre Assemblée. Il est surpris qu'aujourd'hui, quelques pistes ne puissent pas être annoncées.

Monsieur le MAIRE répond ne pas revenir sur la nature de l'exercice de ce soir qui repose sur les orientations budgétaires. Nous ne sommes donc pas sur l'exercice de la présentation et de l'adoption du budget. Il nous reste 3 semaines durant lesquelles nous devons consolider la question des produits fiscaux et à regarder et à arbitrer, avec les services, un certain nombre de choix.

Monsieur BEISSEL résume le propos de Monsieur le MAIRE en indiquant que ce travail est donc à faire et qu'il y a un mois pour le faire.

Monsieur le MAIRE confirme cela mais précise que c'est moins d'un mois puisque l'envoi des documents doit intervenir bien avant. Le travail est donc en cours.

Monsieur RAYNAL précise qu'il convient de revenir à ce que l'on a toujours dit depuis 2014 par rapport à cette baisse des dotations. Ce qu'il y a à faire par rapport à une baisse des dotations, qui est très rapide et très lourde, se traduit par beaucoup de réflexions sur la baisse des dépenses. Toutes les baisses de dépenses faciles et celles, moins faciles, mais acceptables, ont déjà été faites. Il est déjà possible de dire cela. Il reste donc devant nous, soit des baisses de dépenses pas faciles, voire même très difficiles car toutes les autres ont été étudiées. Il faut donc étudier désormais les recettes ainsi que les bases. Nous attendons d'avoir une vision d'ensemble pour savoir comment envisager nos décisions. Il est évident que l'exercice est de plus en plus complexe. Pour aller encore plus loin, Monsieur RAYNAL indique que les BP prévisionnels n'intègrent pas totalement l'idée possible que la baisse des dotations puisse se poursuivre. Les augmentations sont très faibles car entre 2018 et 2017 il y a 0,5 %. Tout est donc très compliqué aujourd'hui pour affirmer que ces perspectives sont tenables.

Monsieur BEISSEL comprend très bien les propos de Monsieur RAYNAL et indique que la situation risque de se pérenniser encore quelques années. En 2014, lorsque ce sujet avait commencé à être débattu, toutes les discussions étaient très axées sur de fortes économies sur les années à venir. Le discours de ce soir semble laisser entendre que nous sommes arrivés au bout des économies et il est impossible d'en faire plus.

Monsieur le MAIRE explique qu'il s'agit d'un sujet de discussion au sein du groupe de travail finances pour lequel l'attente était un travail sur les économies. Il rappelle qu'il a toujours dit que nous ne pouvons pas regarder que les économies. L'année dernière, nous avons travaillé sur l'évolution des recettes tarifaires, par exemple. Donc, dès l'année dernière, nous savions que nous ne pouvions pas nous centrer que sur des économies de fonctionnement. Pour cette année, nous étudions l'ensemble des leviers de façon à trouver un équilibre raisonnable entre tous les leviers.

Monsieur le MAIRE poursuit sur le sujet du personnel communal. Le personnel représente 422 équivalents temps plein sur les agents titulaires de la ville et majoritairement permanents. Nous avons 5 % d'agents temporaires.

La répartition des catégories professionnelles A (encadrement pour 24 agents – ce qui n'est pas surdimensionné), B (encadrement intermédiaire), C (exécution pour 85 % -ce sont les agents qui mettent en œuvre le service public auprès de la population). La répartition Hommes / Femmes : 3/4 -1/4. L'évolution des effectifs sur la période 2011 – 2016 au 31 décembre 2016 est à 463 agents répartis de la manière qui suit (titulaires, contractuels, vacataires, saisonniers). Cela veut dire que nous sommes sur un niveau très stable d'évolution de l'effectif globalement. Nous contraignons beaucoup cette question du déploiement du personnel. Il précise que le traitement des agents de la collectivité représente 85 % de salaires et 15 % de primes.

En termes de dépenses de personnel, le pourcentage d'évolution correspond à l'ouverture de la maison de quartier et de la crèche de Quéfets. La revalorisation des grilles indiciaires des agents de catégorie C représente 120 000 € chaque année.

Le temps de travail s'organise selon des cycles depuis la mise en place du dispositif RTT qui sont de 4 jours de 8 h plus une demi-journée ou 5 jours à 7,12 heures ou des rythmes spécifiques à la médiathèque et à d'autres services.

### **3. BILAN DE CONCERTATION PROJET ZAC FERRO-LEBRES**

Monsieur BENSOUSSAN indique à l'Assemblée que la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) de Ferro-Lèbres a été créée par délibération du conseil municipal du 10 juillet 2008 et qu'elle a été amenée à évoluer principalement à cause du Plan Local d'Urbanisme.

Les évolutions concernent le programme de constructions qui passe de 450 à environ 700 logements sans augmenter le bâti au sol. Il s'agit d'une modification de typologie, d'une augmentation de la part sociale dans ces constructions avec un locatif social et une accession à la propriété plus importants. Une modification de la trame verte pour les mesures de compensation par rapport à l'habitat des espèces animales protégées, des aménagements de voiries pour desservir la ZAC en transports collectifs ainsi qu'une réflexion sur l'approvisionnement en énergies renouvelables pour cette ZAC. La concertation s'est déroulée entre le 13 juin et le 25 janvier. Il y a eu une réunion publique, une réunion avec les propriétaires fonciers, un dossier de concertation. A la réunion publique, nous avons accueilli 74 personnes, il y a eu 14 contributions écrites annexées au registre et une 20<sup>e</sup> de questions orales posées. Au niveau des questionnements, une question a été posée par rapport au périphérique et au périmètre de la ZAC ainsi qu'à la nécessité de densifier le projet. Il a été répondu que le périmètre de la ZAC n'a pas été modifié, la densification est nécessaire par rapport aux nouvelles dispositions réglementaires en particulier la loi sur la mobilisation du foncier ainsi que la volonté de ne pas consommer d'espaces agricoles. Par ailleurs, le projet est inscrit dans la ligne de direction du SCOT qui prévoit que nous sommes, dans ce secteur, classés en ville intense avec 70 logement/hectare. La ZAC développe une moyenne de 55 logements/hectare.

La deuxième question concerne une typologie multiple avec 62 % de surface de plancher en habitat collectif, 23 % en habitat intermédiaire, 8 % en habitat individuel et 4,5 % en habitat mitoyen. Le projet a évolué favorablement par une partition plus étendue de l'habitat collectif dans la ZAC et un habitat moins dense en périphérie et surtout par rapport aux Symphoniades où nous étions initialement en R+4 et nous sommes passés en R+2.

L'organisation de la desserte et de la voirie a également fait partie des questions. La ZAC va générer 1 950 voitures/jour, ce qui correspond à 27 % du trafic actuel. L'accès à la ZAC sera facilité par des aménagements de voies à la fois rue Michel Montagné mais aussi sur l'accès donnant directement sur l'avenue de Lardenne. Un aménagement est également prévu chemin Ferro-Lèbres. L'accès privatif par la parcelle AT n° 104 sera maintenu avec 2 voies parallèles, un accès privé et un accès public qui mènera à la ZAC.

En outre, pour la cohérence urbanisme et transports, une question sur la mise en sens unique des voies secondaires par rapport au chemin Ferro Lèbres a été posée. Cela a été



mis à l'étude. Il est précisé que le site LINEO 3 se trouve à proximité et nous avons modifié les profils de voirie pour qu'un transport public puisse passer, à terme, dans la ZAC.

Monsieur BENSOUSSAN indique que les remarques faites n'ont pas été négatives par rapport au projet. Il propose donc à l'assemblée de donner à avis favorable à cette délibération.

Monsieur MORGADES comprend bien qu'à ce stade, il soit difficile de donner le nombre de logements exacts qui seront construits, cela dépendra du promoteur et de beaucoup d'autres choses, mais lorsqu'il est écrit dans le projet de délibération « environ 700 logements », ce chiffre s'approche-t-il au plus près de 10 % ? ou de 20 % ?

Monsieur BENSOUSSAN répond qu'il faut parler en surface de plancher, ce qui est plus juste. La surface de plancher est donnée aux alentours de 50 000 m<sup>2</sup>. Si la moyenne actuelle est plutôt de 60 m<sup>2</sup> par logement, elle peut baisser selon les promoteurs et peut passer de 60 à 55 m<sup>2</sup> par logement. La proportion des différences qu'il peut exister entre 700 logements théoriques et 730 ou 740 logements reste vraiment à la marge.

Monsieur MORGADES déclare que moins il y en aura et plus la circulation sera facilitée. 700 ou 720 reste acceptable, mais si c'est 800 à 850 cela paraît compliqué. Ainsi, lorsque Monsieur BENSOUSSAN indique 700, ce chiffre pourrait-il passer à 850 ?

Monsieur BENSOUSSAN répond par la négative.

Monsieur RAYNAL indique que si l'on veut regarder le secteur de Lardenne dont il s'agit avant/après les constructions sur Toulouse, on ne va pas être à une centaine près. On va être à 1 millier ou 2 milliers près. La circulation fait partie de l'ensemble du secteur. Sur Toulouse, les constructions ont été densifiées considérablement dans ce secteur. Il peut même donner les noms de ceux qui ont construit.

Monsieur MORGADES ne demande pas de délation, d'une part, et, d'autre part, il déclare être conseiller municipal de Tournefeuille et pas de Toulouse.

**Résultat du vote :**

Pour : 31

Contre : 0

Abstentions : 4 (M. et Mmes PELLIZZON, MORGADES, AUBRY – M. CAMPS par procuration)

Non participation au vote : 0

#### **4. BILAN DE LA MISE A DISPOSITION DE L'ETUDE D'IMPACT DU PROJET DE LA ZAC DE FERRO-LEBRES**

Monsieur BENSOUSSAN explique à l'assemblée qu'il y a eu une mise à disposition de l'étude d'impact et de l'avis de l'autorité environnementale dont le mémoire se trouve en Mairie depuis le 18 janvier et ouvert à la population jusqu'au 6 février. Aucune opération n'a été transmise à la commune ni par voie électronique ni sur le registre mis à disposition. L'avis de l'autorité environnementale souligne le caractère complet de l'étude d'impact tout en sollicitant quelques compléments.

Ainsi, l'étude d'impact nous demande, bien sûr, une prise en compte de la biodiversité avec une demande d'information sur les zones humides. Cependant, ce projet n'impacte pas les zones humides car il n'y en n'a pas. Concernant la liste des espèces animales et leur statut de protection, nous en avons fourni la courte liste puisqu'il n'en existe que deux impactées par ce projet : l'alyte accoucheur et la pie grièche écorcheur.

Une question par rapport à l'insertion du projet dans son environnement a été posée. Nous avons répondu que notre volonté de réaliser un projet de haute qualité environnementale avec une prise en compte et un renforcement de la trame verte sur le site, une gestion alternative des eaux pluviales, des bâtiments économes en consommation et en ressources naturelles. Un cahier des charges des prescriptions, des recommandations architecturales, environnementales et paysagères.

Une question sur l'analyse éventuelle des sols pollués a été posée. A l'heure actuelle, nous n'avons pas la maîtrise foncière de ce territoire. Cependant, ce site n'est pas répertorié comme étant pollué et nous en ferons les analyses une fois que nous serons maîtres du site. Une dernière question sur l'impact du projet par rapport à la circulation a été posée. La ZAC va générer 1 950 véhicules/jour avec une répartition de 2/3 vers la rocade Arc-en-Ciel et d'1/3 vers Lardenne, ce qui induit un trafic moyen de 27 % sur l'avenue de Lardenne qui correspond à 33 % en heures de pointe le matin et 46 % le soir.

**Résultat du vote :**

Pour : 33

Contre : 0

Abstentions : 2 (Mme PELLIZZON – M. CAMPS par procuration-)

Non participation au vote : 0

## **5. AVIS SUR LE PROJET MOBILITES 2020/2025/2030**

Monsieur le MAIRE déclare que l'autorité organisatrice des transports, TISSEO/SMTC, demande l'avis de la Commune de TOURNEFEUILLE en tant que personne publique associée parmi les 115 communes qui composent le syndicat. Le projet « Mobilités » a été arrêté en conseil syndical du SMTC le 19 octobre 2016. La concertation s'est ouverte à partir du 19 octobre. L'approbation n'interviendra sur ce projet que tout début 2018. Une enquête publique aura lieu à partir du mois d'octobre.

Il en rappelle les principaux éléments et ce qui constitue le sens de la délibération d'aujourd'hui :

La ville fait part de sa satisfaction sur la richesse du débat et de la concertation qui s'est tenue. La plus symbolique étant sans doute la commission nationale du débat public sur la 3<sup>e</sup> ligne de métro qui est un élément majeur de ce projet mobilités. Nous sommes cependant sur des processus de concertation assez conséquents.

La commune, dans son avis, entend que TISSEO/SMTC prenne en compte les préoccupations qui ont été exprimées et synthétisées ainsi que les recommandations de la commission nationale du débat public comme l'étude des scénarios et des éléments de gouvernance. La ville entend rappeler son attachement à l'équilibre territorial de la question de la mobilité, en particulier la notion d'équilibre territorial qui est le transport capacitaire (tramway, métro) et le maillage territorial. Le tissu urbain de la ville nécessite que l'on renforce ce maillage. Le financement de la 3<sup>e</sup> ligne de métro n'obère pas les financements de ce maillage et des dessertes locales qui constituent un certain nombre d'urgences. Dans les sujets plus locaux tournefeuillais, nous avons rappelé ces urgences.

Monsieur le MAIRE indique ne pas être contre le financement de la 3<sup>e</sup> ligne de métro mais pas au détriment de la desserte de proximité et des urgences y compris en termes de voiries structurantes.

Il indique que la délibération proposée ce soir mentionne un certain nombre de réserves qui doivent être étudiées et prises en compte dans l'avancement de la réflexion. C'est pour cette raison qu'aujourd'hui, nous avons mis un accent particulier sur le fait que la ville de Tournefeuille a largement contribué à l'élaboration du processus contributif et participatif de TISSEO.

Il rappelle en particulier le manque d'ambition de ce PDU notamment au regard du SCOT. Si on rappelle ce sujet, c'est pour dire qu'effectivement nous sommes à un moment particulier

où nous avons la révision du SCOT, l'élaboration du PLU intercommunal valant programme de l'habitat et le schéma de cohérence territoriale. Nous appelons à la mise en cohérence de ces 3 documents de planification. Le SCOT sur notre commune en particulier, en matière de ville intense, dit qu'à l'horizon 2030, l'ensemble du territoire de la ville intense doit être desservi à un niveau de service de transports en commun d'excellente qualité. Nous interpellons l'autorité organisatrice des transports sur cet objectif.

Un certain nombre de remarques sont faites sur le report modal, notamment sur le progrès accompli sur le modèle de la qualité de l'air.

Une appréciation générale est faite sur la question des ressources sur ce PDU ambitieux et très impacté par la troisième ligne de métro et notamment sur la soutenabilité économique de ses investissements. En termes de fonctionnement, une remarque est faite sur l'équilibre économique de la mise en œuvre de ce projet. Dans une vision budgétaire intégrée TISSEO SMTC et Toulouse Métropole, il est évidemment mis en évidence l'impact de ce projet sur la dette consolidée du TISSEO SMTC et de Toulouse Métropole.

Monsieur le MAIRE rappelle que Tournefeuille est une ville constituée d'habitat pavillonnaire et peu dense, donc la question de la desserte des zones d'emploi, qui est une stratégie très clairement indiquée dans le PDU, est avant tout l'organisation des trajets domicile/travail. Ceci renforce cette idée du maillage de proximité et de l'interconnexion entre les différents dispositifs.

Des équipements se sont développés au cours des dernières années. La commune est traversée par 5 lignes majeures avec en perspective le LINEO prévu pour septembre 2018. Le PDU est donc du très court terme pour nous.

Monsieur le MAIRE indique que compte tenu du contexte et des caractéristiques générales qu'il vient d'indiquer, la proposition qui est faite est donc d'exprimer un avis favorable à ce projet de PDU assorti d'un certain nombre de réserves.

Ces réserves ont été classées en fonction des axes du PDU, en particulier sur le report modal, notamment pour la troisième ligne de métro avec un terminal à Colomiers doit nous amener à nous interpellier sur des rabattements efficaces pour les habitants de l'ouest et du nord-ouest de la commune qui sont des territoires trop peu desservis aujourd'hui. Cela ne nous empêche pas à étudier des prolongements en particulier soit de la ligne A, c'est-à-dire le prolongement de Basso-Cambo vers la Ramée qui est antérieure à cette réflexion du PDU, car les Tournefeuillais attendent que nous avancions sur cette étude et sur la réalisation de prolongements.

Sur le report modal, la ceinture sud impacte le projet Tournefeuillais à laquelle nous disons « oui » car ce projet est intéressant à condition qu'il s'arrête mieux sur Tournefeuille en particulier sur 2 endroits et qu'il pénètre mieux sur le cœur de la ville de Tournefeuille et pas uniquement sur l'Arc-en-Ciel.

A terme, la ligne 48 qui trouve un rythme de fréquentation intéressant, doit nous interroger sur un dispositif en site propre le long de la Ramée lorsque les opportunités foncières pourront se présenter et à partir du moment où nous aurons amélioré les emprises et lorsque la fréquentation se sera stabilisée, nous pourrions requalifier cette ligne « en optimo », c'est-à-dire un bus ayant une meilleure fréquence que les lignes classiques.

La ligne 21 connaît un beau succès également, mais nécessite une réflexion sur son tracé dans la perspective d'améliorer le service.

Par ailleurs, il rappelle la nécessité de renforcer en priorité les hauts de Tournefeuille, c'est-à-dire l'ouest de la Commune trop peu desservi (Peyrette, Chandelier).

Il indique que ce PDU est encore trop « timide » en ce qui concerne la question du report modal vers le vélo en particulier ou vers la marche. La voiture y occupe encore une place prépondérante et peu à la baisse. Ces sujets sont sur la table en termes de travail de réflexion de TISSEO, mais nous sommes attachés à un schéma directeur du cyclable. Tout ce qui touche à l'apaisement de la circulation dans un certain nombre de secteurs et

notamment le cœur de la ville car nous permet de constater que la circulation doit être apaisée.

Monsieur le MAIRE précise que nous sommes passés du débat sur la 3<sup>e</sup> ligne à un débat plus large sur l'ensemble du PDU qui est la question du ferroviaire ainsi que la question de l'intermodalité et de l'interconnexion de différents équipements. La question du ferroviaire que représentent les gares de Colomiers, des Ramassiers et Saint-Martin du Touch est un point important pour les Tournefeullais et doit être amélioré.

Monsieur le MAIRE déclare que la question entre l'urbanisme et les transports a été abordée lors du vote du PADD du PLUiH. Il rappelle l'attachement de la ville à la cohérence entre l'urbanisme et la mobilité et indique que nous avons besoin de trouver des concrétisations à cette question de l'urbanisation et au lien avec le développement efficace des transports en commun. Nous avons identifié des centralités définies par des équipements de transports en commun de qualité et nous rappelons notre attachement à des choses concrètes en la matière. Nous avons souvent l'occasion d'évoquer le secteur du Marquisat/Ramelet Moundi qui est le cas typique qu'il est urgent d'aménager et d'équiper en transports en commun efficaces en lien avec l'urbanisation de notre commune.

Monsieur le MAIRE indique que le 3<sup>e</sup> axe correspond à l'organisation des réseaux routiers et du stationnement. Nous rappelons que nous souhaitons étudier au préalable pour aménager des lieux de covoiturage. Nous avons des expériences en la matière, certes pas toujours concluantes, mais nous devons nous interroger et réfléchir à des lieux sans doute plus pertinents. La question de la programmation du projet routier de la voie du canal de Saint-Martory et son prolongement, au sujet de laquelle il donnera la parole à Monsieur PERRIAULT sur le thème du boulevard urbain ouest. L'ensemble de la voirie est métropolitaine et inscrite dans le cadre du PDU.

Le stationnement est une vraie question, il faut l'améliorer en même temps que l'on améliore les transports en commun. A Tournefeuille, les poches de stationnement sont compliquées à positionner mais il faut en trouver.

Nous sommes également attachés à la qualité de l'air ainsi que sur l'idée que l'on peut améliorer les dispositifs de mesure de la qualité de l'air.

Monsieur le MAIRE indique que ce document est long et complexe et qu'il s'est efforcé de donner ce soir les éléments essentiels qui ont conduit à l'avis favorable donné et soumis ce soir pour discussion. Il rappelle qu'il y a une ambition et des concrétisations sur la ville de Tournefeuille. C'est une co-construction, c'est-à-dire que ces réserves constituent un élément sur lequel nous travaillons avec TISSEO/SMTC et pour lequel nous suivront, avant l'enquête publique, les avancées et a fortiori lorsqu'il conviendra d'approuver le projet.

Monsieur le MAIRE donne la parole à l'Assemblée.

Monsieur PERRIAULT fait part que, sans surprise, son groupe soutient et partage la plupart des grandes lignes de l'avis que Monsieur le MAIRE vient de présenter. Il tient quand même à souligner deux points.

Le premier point concerne « l'accent mis sur la desserte des zones d'emplois qui n'offrent pas les solutions attendues aux besoins urgents que représentent les trajets domicile/travail » comme indiqué par Monsieur le MAIRE. Monsieur PERRIAULT indique que cela est vrai et précise que la seule réalisation de ce LINEO 3 ne permettra pas d'apporter une solution de transports en commun à tous ceux qui doivent rejoindre les bassins d'emplois de Basso Cambo et de Blagnac au sens large.

Pour diminuer la part de la voiture dans le déplacement domicile/travail et donc désengorger notre ville, ce qui est le but, il faut bien évidemment proposer, également, des solutions de transports en commun efficaces vers les bassins d'emplois principaux qui entourent Tournefeuille. Ceci était d'ailleurs le cœur de notre proposition lors de la dernière campagne

pour les municipales puisque le BHNS comme le LINEO 3 aujourd'hui, ne répondait pas complètement à ces besoins de déplacements puisqu'il allait uniquement vers Toulouse. Nous avons développé, à l'époque, des solutions alternatives. Parmi les améliorations possibles, nous proposons l'aménagement de la RD 50 (Marquisat) ainsi que les prolongations de la ligne TAE à l'ouest (ligne de métro) ainsi que la ligne de métro A au sud. Ces propositions ne sont pas très éloignées de celles que nous faisons en 2014 dans notre programme, et plus récemment, concernant la ligne TAE, dans notre contribution au débat public. Nous validons vos propositions en insistant toutefois sur la nécessité d'anticiper dès aujourd'hui les réservations de foncier nécessaires à un tel projet. Ces prolongements de lignes TAE et A pourraient d'ailleurs constituer des maillons de la ceinture sud, évoquée par ailleurs.

Le second point concerne l'action 32 intitulée « améliorer les liaisons routières transversales ». Comme vous le rappelez dans le préambule de cette délibération, la voiture reste le mode de transport très largement dominant dans notre métropole, notamment en proche et lointaine périphérie. Le PDU chiffre entre 70 % et 80 % de part de la voiture dans les déplacements.

Or, il se trouve que cette proportion (70 – 30) en faveur de la voiture est celle constatée dans toutes les métropoles. C'est un fait. C'est normal, dès l'instant que l'on s'éloigne du centre d'une ville, il est très difficile d'obtenir un maillage qui permette d'inverser cette proportion.

Monsieur PERRIAULT pense qu'il faut donc accompagner cette réalité plutôt que de faire semblant de l'ignorer et le souhait de son groupe n'est donc pas seulement « de voir être réalisé le projet routier de la voie du Canal de Saint-Martory comme proposé », mais bien que soit mis en œuvre le boulevard urbain ouest entre la voie du Canal de Saint-Martory et la RD 632. Ce projet est également appelé RD 924 dans le PDU de 2012.

Il demande donc que cette délibération soit amendée de la manière suivante : « action 32 - améliorer les liaisons routières transversales : nous rappelons que le projet routier de la voie du Canal de Saint-Martory doit être programmé pour proposer un contournement des axes les plus congestionnés de la commune. Dans le même but, le boulevard urbain ouest RD 924 entre la voie du Canal de Saint-Martory et la RD 632 doit également être programmé ».

Monsieur MOINAT souhaite demander une précision à Monsieur PERRIAULT et lui demande de bien vouloir définir ce qu'il entend par « boulevard urbain ».

Monsieur PERRIAULT indique qu'il est décrit de cette façon dans le PDU de 2012 et que l'on peut discuter sur ce qu'est un boulevard urbain mais précise qu'il ne fait que reprendre exactement ce terme, mais aussi qu'il est prévu budgétairement à hauteur de 15,5 millions d'euros HT.

Monsieur le MAIRE précise que ce n'est pas tant la question sur l'axe de la voirie et sur la nécessité de cette voirie mais sur la notion de « boulevard urbain » qui inclut les notions de capacités, de nombre de voies, voies enterrées, semi-enterrées ou aériennes.

Monsieur le MAIRE indique qu'il est possible de garder l'idée qui lui paraît pertinente et qu'il propose de retenir sous l'angle d'étudier l'axe dont parle Monsieur PERRIAULT car effectivement, sur la voie du Canal de Saint-Martory, on sait que la définition-même du projet et le budget qui était nécessaire pour sa réalisation font que nous avons différé la mise en œuvre. La question des possibilités d'aménagement ferait que ce ne serait pas nécessairement un boulevard urbain.

Monsieur PERRIAULT précise que ce terme peut être remplacé par un autre qui conviendrait mieux.

Monsieur TOMASI indique que sur ce point, le PDU est un PDU métropolitain. Ce projet empiète au-delà du territoire de la métropole.

Monsieur le MAIRE lui fait savoir que ce PDU n'est pas métropolitain mais se trouve sur le périmètre des transports urbains qui regroupe 115 communes.

Monsieur TOMASI reconnaît avoir fait une confusion.

Monsieur GODY s'exprime au nom du groupe communiste du conseil municipal. Il indique : « Jean-Luc MOUDENC et Jean-Michel LATTES, la droite au pouvoir dans la métropole, veulent imposer un débat sur les transports qui se résumerait à la réalisation, ou pas, de la 3<sup>e</sup> ligne de métro. Alors que le vécu quotidien de la majorité des habitants et notamment des salariés est constitué d'embouteillages innombrables en augmentation rapide ces dernières années pour accéder aux différentes zones d'emplois, on nous propose une ligne de métro dans 8 à 12 ans à 90 % à l'intérieur de la ville de Toulouse. Ce n'est pas répondre à l'urgence que vivent les habitants alors que les projets de l'ancien PDU ont été bloqués, ralentis voire stoppés définitivement depuis 2 ans aboutissant à un gâchis (boulevard urbain nord, téléphérique, doublement de la ligne A, BHNS transformé en LINEO). On nous propose seulement une ligne de métro dans Toulouse pour 2024-2030 et plus ou moins l'arrêt de tous les projets structurants concernant l'agglomération. Le PDU de 2012 a valeur légale. Il a été voté et approuvé. On peut se demander au nom de quelle démarche démocratique Monsieur MOUDENC invente une ligne de métro prévue uniquement dans son programme électoral toulousain. Les candidats de sa majorité à Tournefeuille ont oublié de signaler dans leur programme l'abandon de notre ville parmi leurs options. Les choix budgétaires de Monsieur MOUDENC sont de consacrer quelques centaines de millions d'euros pour desservir 385 000 habitants de la banlieue et 2,2 milliards pour desservir, dans 10 ans, 260 000 Toulousains. Les communistes sont pour le métro. Ils l'ont soutenu dès le début des projets et ne doutent pas que ce projet rendrait service à bon nombre de Toulousains par ses performances en termes de capacité et de vitesse, mais ce ne peut pas être le métro et en attendant rien, les bouchons pour 10 ans.

Un bus LINEO sans site propre tout le long pris dans les embouteillages n'est pas une alternative pour la voiture. On parle de report modal mais pour notre LINEO 3, quelques dizaines de places de parking sont prévues à Plaisance : pas de quoi inciter les automobilistes à changer de moyen de transport. Nous aurons droit aux cris d'orfraie de la droite à chaque projet immobilier s'élevant contre les bouchons, mais force est de constater que leurs mains Tournefeuillaises oublient ce que font les mains métropolitaines.

Le Plan de Déplacement Urbain voté en 2012, élaboré avec la population et voté par pratiquement toutes les communes concernées proposait de s'attaquer à ce problème spécifique à Toulouse : la circulation périphérique qui est la priorité des priorités du point de vue social, économique et environnemental. Ce plan, en plus du doublement de la ligne A et la réalisation du téléphérique, proposait de multiplier les dessertes en sites propres dans la périphérie pour proposer une alternative crédible et efficace à la voiture individuelle. Pour nous, cela concernait le BHSN Plaisance / Toulouse et la voie des Ramassiers Colomiers / Tournefeuille qui permettait de desservir les pôles d'emplois. Ce plan, entièrement financé, devait permettre d'apporter des solutions immédiates avec un horizon maximum de 2020 à bon nombre d'habitants de l'agglomération.

Les communistes proposent de reprendre ces projets et de coopérer avec le conseil régional pour s'appuyer sur le réseau ferré de l'Etoile Ferroviaire de Toulouse, du doublement de la ligne C entre les Arènes et Colomiers, prolongement vers l'Isle Jourdain et Saint-Agne de l'autre côté. Nous avons une ligne de train qui traverse Toulouse et qui ne fait pas partie du réseau urbain. La station de Saint-Agne est à 100 m de la ligne B du métro mais ne fait pas partie du réseau urbain. La question se pose de prolonger les lignes de métro mais qu'on fasse la 3<sup>e</sup> ligne ou qu'on ne la fasse pas, il faut doubler la capacité de la ligne B. Pour un métro qui n'a été validé par aucune instance de planification et annoncé pour dans 10 ans, toutes les solutions à court terme et moyen terme sont abandonnées.

Nous soutenons les remarques de la ville de Tournefeuille sur la proposition de PDU mais nous ne pouvons que nous opposer au désir de la majorité métropolitaine de capter les

ressources d'investissement vers la seule ville de Toulouse au mépris de l'équilibre entre les différentes communes.

*Les communistes de Tournefeuille accueilleront le 14 mars prochain l'ensemble des citoyens qui voudront discuter de ce problème ».*

Monsieur MOINAT confirme que, comme Monsieur PERRIAULT, la voiture a une part dominante sur le territoire, mais il ne s'agit pas d'en prendre acte, il est absolument indispensable d'aller contre cela puisque cela a d'énormes conséquences environnementales, pertes de temps, économiques, sociales, etc.

Le tracé du boulevard urbain se trouve en pointillés pour l'instant dans le projet de mobilités qui est un axe périphérique. L'existence des transports en commun est indispensable et c'est pour cela qu'il demandait à Monsieur PERRIAULT qu'elle en était la définition selon lui.

Il souhaite lire un point de vue au nom du groupe des écologistes qui rejoint fortement celui de leurs amis communistes :

*« Au nom des élus écologistes de notre majorité, nous sommes totalement solidaires des réserves émises à ce projet de mobilités. Elles rappellent le besoin de notre ville de Tournefeuille, besoin pour beaucoup, urgent et qui demanderait des solutions à court terme mais auquel le projet de PDU ne répond pas de manière suffisamment claire. Certes, nous allons bénéficier d'une ligne LINEO mais ce projet est une version dégradée du projet initialement prévue dans le précédent plan de déplacements. Certes, les aménagements attendus sur le secteur du Marquisat, pour faciliter la circulation des bus, sont à l'ordre du jour. Mais nous ne pouvons rester dans une vision strictement Tournefeuillaise de ce projet. Les déplacements se font sur toute l'agglomération et c'est d'ailleurs aussi de ce point de vue que des réserves sont émises. Je ne reviendrai pas sur l'impact financier du projet de 3<sup>e</sup> ligne de métro qui va hypothéquer pendant x années le financement de projets tout aussi importants à court terme pour nos zones périphériques. Nous avons un besoin réel, urgent d'un maillage de nos périphéries avec des équipements attractifs qui donnent vraiment la possibilité de délaisser la voiture et de se reporter sur les transports en commun, le vélo, etc. Certes, nous pourrions patienter si nous avions des certitudes sur des bénéfices réels et significatifs, sur l'amélioration de la qualité de l'air du fait de la réduction de la pollution automobile. Mais nous le savons, le gain de ce projet mobilités sera minime par rapport à un scénario tendanciel. Est-ce à dire que nous allons, comme d'autres villes cet hiver, devoir nous habituer à prendre des mesures d'urgence et demander aux personnes fragiles (les jeunes, les personnes âgées) de rester chez elles les jours de pollution. Que ce soit sur le volet qualité de l'air comme sur d'autres, nous sommes très dubitatifs sur les suites qui seront données à ces réserves de manière concrète opérationnelle. Enfin, le fait que cet avis intervienne avant de savoir comment seront prises en compte des recommandations, notamment sur les études complémentaires et alternatives que la commission nationale du débat public a formulé suite au débat sur le projet de 3<sup>e</sup> ligne de métro ajoute à notre inquiétude. Nous nous abstiendrons donc car nous ne souhaitons pas donner un avis favorable au projet mobilités tout en approuvant complètement les réserves formulées dans cette délibération. Merci. »*

Monsieur QUERE revient sur la méthode utilisée. Nous avons travaillé depuis décembre 2015 en ateliers, à l'AUAT, puis en commissions « déplacements » à la Métropole. De tout cela sont sortis des documents, certes pas parfaits. Nos réserves sont justifiées. Hier soir, nous étions en commission territoriale et nous avons pu prendre connaissance des premières réponses des communes. Toutes les communes émettent des réserves, ce qui est normal. La construction du projet de mobilités se réalise en continu. Il s'agit d'un dialogue. La discussion n'est pas terminée et ce projet va être enrichi. Toutes les observations de toutes les municipalités seront mises en annexe, sans exception, du document qui sera présenté à la fin du mois. Monsieur QUERE pense qu'il faut aller dans le sens positif et continuer la démarche. Il approuve pleinement la proposition de Monsieur le MAIRE de donner un avis favorable avec des réserves.

Monsieur FOURMY souhaite s'exprimer en complément de l'intervention de Monsieur GODY qu'il approuve. Il indique, pour rebondir sur le propos de Monsieur QUERE, que son groupe est tout à fait sensible et approuve complètement toutes les remarques qui mettent en cause, d'une certaine manière, le PDU tel qu'il est proposé actuellement. Aujourd'hui, on ne vote pas le PDU. S'il fallait, aujourd'hui, procéder au vote du PDU, son groupe ne voterait pas pour cette délibération. Il indique que son groupe va voter pour la délibération sur la base de l'appui de toutes les remarques. Dans un an, environ, nous aurons un vote sur la question du PDU. C'est à ce moment-là que nous verrons dans quelle mesure ces demandes très fortes, seront, ou pas, prises en compte. Si ces remarques n'étaient pas prises en compte, il est alors certain que son groupe votera contre le PDU.

Monsieur BENSOUSSAN précise que l'important sont surtout les remarques et les réserves que nous émettons tous car elles devront obligatoirement être instruites. A l'heure actuelle, nous sommes en train d'écrire le PLUiH avec son volet « habitat ». Ce volet comporte notre volonté Tournefeuilaise de favoriser l'accueil de nouvelles populations sur notre territoire. Nous devons reconduire et augmenter ce volet « habitat » car la population arrive toujours plus nombreuse sur l'agglomération et nous avons notre part d'accueil à remplir. Cependant, comme il y a des réserves, également, au niveau du PDU, nous allons émettre les mêmes réserves sur le volet « habitat », c'est-à-dire que nous avons besoin de réponses sur cette cohérence urbanisme et transports ainsi que sur la cohérence urbanisme et mobilités. Il n'est plus acceptable, comme nous l'avons fait par le passé, de donner des impulsions pour créer un développement le long des axes si ces axes ne sont pas prioritaires en termes d'investissements par rapport à une vraie politique de transports publics et de dessertes pérennes et viables. Nous devons modifier et conditionner véritablement notre contribution quant aux futurs projets qui pourraient voir le jour sur la commune. Il s'agit d'une négociation menée avec Toulouse Métropole pour laquelle nous attendons des réponses car un certain nombre de projets sont conditionnés par cette faisabilité ou cette perspective de faisabilité d'amélioration du transport. Notre intérêt est d'émettre un maximum de réserves mais aussi d'approuver ce PDU car nous ne sommes pas dans l'opposition mais dans la construction d'un PDU fiable et pérenne pour les années à venir.

Monsieur BEISSEL déclare être tout à fait d'accord avec les propos de Monsieur BENSOUSSAN. Il indique s'être fait la réflexion qui consiste à se demander, dans le couple habitat-mobilités, par quoi faut-il commencer ? Faut-il d'abord construire puis s'interroger ensuite sur les transports ou faut-il s'interroger sur l'aspect financier et sur la faisabilité des transports en adaptant la construction ? Il constate qu'aujourd'hui, cela se fait en parallèle et sans réelle concertation.

Monsieur le MAIRE indique être d'accord sur la perspective et sur la théorie de l'articulation de ces documents de planification. En revanche, sur le PLUiH, nos perspectives de production, le règlement de la partie communale du PLU et les orientations d'aménagement sont programmés pour la fin du mois de mars. Concernant la question du Marquisat et du Ramelet Moundi, Toulouse Métropole répond par le fait que des études sont nécessaires au niveau du schéma directeur ou du plan pluriannuel d'investissement de la voirie dans le courant de l'année 2017. Les responsables de Toulouse Métropole indiquent que la ville de Plaisance-du-Touch sera sollicitée afin qu'elle contribue aux travaux de cette voirie. Monsieur le MAIRE déclare solennellement qu'il y a des urgences qui ne sauraient attendre sur cette question de la voirie et pour lesquelles les Tournefeuilais sont en attente de réponses rapides.

Madame PELLIZZON souhaite indiquer qu'il est vrai que le projet mobilités est important. C'est vrai qu'il faut certainement développer les transports. Elle croit également que pénaliser systématiquement les automobilistes, ce n'est pas la solution. Elle a déjà dit cela et elle le répète. Hier, au Phare, elle a fait le tour du parking, elle n'a vu aucun vélo. Cela explique le fait qu'elle ne vote pas contre le projet, mais elle s'abstient car ce n'est pas



possible d'être pour à l'heure actuelle. Concernant la pollution, actuellement, il y a quand même des véhicules électriques, des véhicules hybrides et des véhicules dont le moteur s'arrête en ville dans les embouteillages et qui ne créent pas de pollution, ou du moins, un minimum de pollution.

Monsieur PERRIAULT précise voter pour à la condition que les termes de son amendement soient inclus au texte de la délibération.

Monsieur le MAIRE indique que cela est entendu.

**Résultat du vote :**

Pour : 30

Contre : 0

Abstentions : 5 (MM. CHARTIER, MOINAT, MEIFFREN, Mme PELLIZZON – M. CAMPS par procuration-)

Non participation au vote : 0

## **6. AVIS SUR LE PROJET DE DECRET DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER OCCITANIE**

Monsieur BENSOUSSAN expose à l'Assemblée que la Commune de Tournefeuille a été sollicitée dans le cadre du projet de décret portant sur le périmètre d'intervention de l'Etablissement Public Foncier Languedoc-Roussillon, suite à la fusion des Régions Languedoc-Roussillon et Midi-Pyrénées.

Cet Etablissement Public Foncier d'Occitanie est, selon l'article 1 du projet de décret « compétent sur l'ensemble du territoire de la Région Occitanie, à l'exception des communes des départements de la Haute-Garonne, du Tarn et de Tarn-et-Garonne ».

Tournefeuille étant membre de l'agglomération toulousaine et de la Métropole, il est important de conserver la proximité de l'action foncière à notre établissement public foncier local de Toulouse Métropole.

Monsieur BENSOUSSAN propose de donner un avis favorable à ce projet de décret.

Monsieur le MAIRE précise que l'EPFOccitanie sera compétant sur l'ensemble du territoire de la région à l'exception des communes des départements de la Haute-Garonne, du Tarn et de Tarn-et-Garonne

**Résultat du vote :**

Pour : 35

Contre : 0

Abstentions : 0

Non participation au vote : 0

## **7. SERVITUDE DE PASSAGE CANALISATIONS PARCELLE AA 226**

Monsieur BENSOUSSAN fait part à l'assemblée d'un projet immobilier de deux logements sur la parcelle AA 2048 sise 26 rue Van Gogh comportant déjà un logement.

L'accès à cette parcelle s'effectue par une servitude de passage d'une largeur de 4 mètres à tous usages et pour tous véhicules établie par acte notarié en date du 20 avril 1978, grevant

la parcelle communale A 344 (nouvellement cadastrée AA 226) au profit de l'ancienne parcelle A 255 (nouvellement cadastrée AA 2048).

La réalisation du projet nécessite d'élargir cette servitude à 6 mètres afin de permettre le croisement de véhicules d'une part (largeur limitée à 4 mètres au niveau de l'accès à la rue Van Gogh compte tenu de la configuration de la parcelle), et de constituer une servitude de passage souterraine de réseaux et de canalisations nécessaires aux branchements sur le domaine public d'autre part.

Monsieur BENSOUSSAN propose au Conseil Municipal :

- d'accorder une servitude de passage pour 3 logements d'une largeur de 6 mètres sur la section la plus longue, et d'une largeur inférieure en partie terminale grevant la parcelle AA 226, fonds servant, au profit de la parcelle AA 2048, fonds dominant ;
- d'accorder une servitude de passage souterraine de réseaux et de canalisations nécessaires aux branchements sur le domaine public grevant la parcelle AA 226, fonds servant, au profit de la parcelle AA 2048, fonds dominant ;
- de fixer le montant total de ces deux servitudes à 15 000 € au profit de la commune ;
- de confier la rédaction des actes à une étude notariale, les frais notariés étant imputés à Monsieur Maxime DOMENACH ;
- d'autoriser Monsieur Maxime DOMENACH, maître d'ouvrage, à faire réaliser à sa charge les travaux d'aménagement des branchements de réseaux, ainsi que la remise en état des lieux après travaux et l'entretien ultérieur de l'emprise des servitudes.

Monsieur BENSOUSSAN précise que sur ce terrain, beaucoup de projets de construction de collectifs ont été proposés et que nous les avons tous refusés parce que ces types de constructions n'étaient pas adaptés à cet endroit mais surtout, également, car il n'y avait pas d'accès suffisant. Cet espace est, par ailleurs, situé dans un ensemble pavillonnaire.

Ici, l'opportunité est de transformer cet endroit avec 2 logements supplémentaires, ce qui ne va pas impacter le caractère de cette zone pavillonnaire. Monsieur BENSOUSSAN propose donc d'accorder cette servitude de passage et de la porter à 6 m de large pour plus de commodité.

**Résultat du vote :**

Pour : 35

Contre : 0

Abstentions : 0

Non participation au vote : 0

## **8. ACCORD A UN DEPOT DE DECLARATION PREALABLE ABRI-JARDIN ASSOCIATION TOURN'ABEILLES**

Monsieur BENSOUSSAN informe l'Assemblée que l'Association Tourn'Abeille projette d'installer sur la parcelle communale BX 1165 un local type abri de jardin pour entreposer le matériel d'apiculture à proximité du rucher. L'abri, d'une emprise au sol de 12 m<sup>2</sup> et d'une surface de plancher de près de 11 m<sup>2</sup> sera en bois de douglas de teinte brune. Les travaux projetés ne nécessitent pas de connexion aux réseaux.

Ces travaux nécessitent au préalable le dépôt d'une déclaration préalable en application des dispositions de l'article R 421-9 du code de l'urbanisme.

Monsieur BENSOUSSAN propose au Conseil Municipal de donner un avis favorable à ce dépôt de déclaration préalable.

Monsieur le MAIRE précise qu'il s'agit d'un terrain municipal.

**Résultat du vote :**

Pour : 35

Contre : 0

Abstentions : 0

Non participation au vote : 0

## **9. ACCORD A UN DEPOT DE PERMIS DE CONSTRUIRE EXTENSION ECOLE MOULIN A VENT**

Monsieur QUERE informe l'Assemblée que le besoin exprimé était la création d'une classe et d'une salle d'activités pour 60 m<sup>2</sup>. Le prérequis donné à l'architecte était de créer une extension en harmonie avec le bâtiment existant afin qu'il n'y ait pas de rupture. Cette extension a été implantée sur la partie Est de l'école, elle sera raccordée à l'existant par un couloir. Une classe sera supprimée pour laisser la place au passage. Cette classe supprimée sera remplacée dans l'extension. Le projet sera aux normes RT 2012 comme il convient. L'objectif important pour nous est que ces locaux soient achevés pour la rentrée de septembre. Le principe de construction modulaire est donc retenu restant en harmonie avec l'existant.

**Résultat du vote :**

Pour : 35

Contre : 0

Abstentions : 0

Non participation au vote : 0

## **10. REGLEMENT RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES**

Madame CURVALE, adjointe à la Petite Enfance, présente au Conseil Municipal le nouveau règlement de fonctionnement du Relais Assistantes Maternelles (RAM).

Le règlement intérieur précise les règles qui régissent la vie de cette structure. Il s'adresse aux usagers, aux partenaires institutionnels ainsi qu'aux professionnels.

Ce document détaille les modes d'intervention du RAM qui permettent de répondre à ses différentes missions qui se définissent comme suit :

- informer et orienter les parents sur les modes d'accueil existant sur le territoire,
- informer et orienter tous les professionnels de l'accueil individuel des jeunes enfants (assistantes maternelles, gardes à domicile..) quant aux conditions d'accès et d'exercice à ces métiers,
- participer à l'observation des conditions locales d'accueil du jeune enfant,
- contribuer à la professionnalisation de l'accueil individuel,
- animer un lieu où les adultes et les enfants se rencontrent, s'expriment et tissent des liens sociaux.

**Résultat du vote :**

Pour : 35

Contre : 0

Abstentions : 0

Non participation au vote : 0

## 11. SUBVENTION D'EQUILIBRE PATRIMOINE LANGUEDOCIENNE (COPROPRIETE 53 AVENUE J. JAURES)

Monsieur BENSOUSSAN expose à l'Assemblée que dans le cadre du protocole signé entre la Commune, Patrimoine Languedocienne et Toulouse Métropole en date du 27 novembre 2015 concernant le projet de mutation d'appartements dans la copropriété 53/55 avenue Jean Jaurès, Patrimoine Languedocienne a acquis le 27 décembre 2016 un logement de type T1 bis pour un prix de 42 000 € (valeur Domaines).

Il propose de verser une subvention entre le prix d'achat et le prix d'achat protocole (soit 1 100 €/m<sup>2</sup> de SH x 23 m<sup>2</sup> = 25 300 €).

Le montant de cette subvention s'élève donc à 16 700 €.

Cette aide financière est éligible à déduction du montant de la contribution SRU de la collectivité.

### Résultat du vote :

Pour : 28

Contre : 1 (M. MORGADES)

Abstentions : 6 (MM. et Mmes BEISSEL, VIATGE, PERRIAULT, PELLIZZON – Mme VIGOUROUX-VENOUIL et M. CAMPS par procuration)

Non participation au vote : 0

## 12. CREATION DE POSTES (AVANCEMENT DE GRADES ET CONCOURS)

Monsieur le MAIRE explique à l'assemblée qu'il s'agit de créations de postes relatifs à l'avancement de grades d'un certain nombre d'agents de la collectivité. Ce tableau comporte une quinzaine de postes, ce qui permettra d'accueillir les agents de la collectivité nouvellement promus sur les postes correspondant à leur nouveau grade.

Monsieur le MAIRE salue les agents promus au cours de leur carrière par les différentes voies de la promotion.

Monsieur le MAIRE énumère les créations de postes proposés :

CADRES D'EMPLOIS	NOMBRE DE POSTES
Attachés	1
Rédacteurs	1
Adjoints administratifs	2
Techniciens	1
Adjoints techniques	2
Cadres territoriaux de santé paramédicaux	1
Puéricultrices	1
Auxiliaires de puériculture	3
Adjoints du patrimoine	2

Monsieur BEISSEL se désolé de ne toujours pas comprendre ce fonctionnement. Il se demande pour quelles raisons il pourrait être contre cette délibération.

Monsieur le MAIRE explique que nous délibérons car dans le cas où un agent qui était adjoint, par exemple, qui passe un concours et qui est promu technicien et nous n'avons pas

dans la liste des postes de la collectivité un poste de technicien qui corresponde à cette promotion, il appartient au Conseil Municipal seul de le créer. C'est pour cette raison que nous devons créer ce poste. Lorsque l'agent sera promu, un arrêté municipal formalisera la promotion de cet agent. Ensuite, dans la liste des postes de la collectivité, le poste d'adjoint sera supprimé, poste sur lequel cet agent était précédemment.

Monsieur BEISSEL comprend que cet agent assume les mêmes tâches après et avant promotion.

Monsieur le MAIRE répond qu'il y a un certain nombre de postes et de promotions sur lesquels il ne peut pas y avoir de changements. Dans la majorité des cas, promouvoir un agent, c'est reconnaître des compétences supérieures. Un poste de technicien, par exemple, ne requiert pas les mêmes compétences qu'un poste d'adjoint.

Monsieur BEISSEL comprend cela, mais se rend compte qu'il ne peut porter aucun jugement sur la personne qui a été promue car il ne la connaît pas.

Monsieur le MAIRE répond que cela est bien évident et que la délibération porte simplement sur l'autorisation administrative de créer les postes pour accueillir les agents promus. Par ailleurs, l'appréciation ne relève pas de l'assemblée municipale mais du management de la collectivité. Un certain nombre de critères existent en fonction desquels les agents sont promus.

**Résultat du vote :**

Pour : 35

Contre : 0

Abstentions : 0

Non participation au vote : 0

### **13. DEMANDE DE SUBVENTION (CULTURE)**

Madame HONDAGNEU indique à l'Assemblée que la Ville de Tournefeuille va déposer auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles Occitanie une demande de subvention concernant l'acquisition d'un nouveau Système Intégré de Gestion de Bibliothèque (progiciel destiné à la gestion informatique des différentes tâches d'une bibliothèque) et d'un portail informatique dédié.

L'objectif est de doter la médiathèque d'un logiciel puissant, évolutif, ergonomique et simple d'utilisation pour le personnel et le public, qui constitue une interface optimisée entre l'utilisateur, le document et le bibliothécaire, notamment grâce à un accès amélioré au catalogue en ligne et à la sélection de ressources numériques pertinentes.

Le montant total du projet est de 31 000 € HT. Le taux de participation de l'Etat, établi sur la base du coût subventionnable hors taxe, varie de 20 à 50% en fonction de l'enveloppe budgétaire dont dispose la Préfecture de région dans le cadre de cette dotation et du nombre de dossiers reçus.

Madame AUBRY demande si nous devons attendre la décision de la DRAC pour mettre en place ce fonctionnement.

Madame HONDAGNEU répond que ce dispositif est prévu mais ni acheté ni installé mais nous devons déposer la demande de subvention d'ores et déjà pour être assurés de l'obtenir.

Monsieur le MAIRE précise que l'assemblée doit autoriser le Maire à déposer une demande de subvention.

Madame AUBRY se demande si dans l'hypothèse où l'on n'obtiendrait pas grand-chose en termes de subvention, nous achèterons quand même ce système de gestion.

Madame HONDAGNEU répond par l'affirmative car la médiathèque fonctionne avec du matériel qui a presque 20 ans avec un coût de maintenance très important.

Madame AUBRY demande si cet investissement sera inscrit au budget.

Monsieur le MAIRE répond affirmativement.

Monsieur BEISSEL demande si le terme « prestataire » veut dire qu'il s'agit d'un logiciel qui va être spécialement développé pour la médiathèque.

Madame HONDAGNEU explique que ce matériel existe déjà et que le choix que nous allons faire correspond à des caractéristiques techniques différentes. Nous devons réfléchir à leur évolution ainsi que la maintenance proposée et la formation des personnels. Tout ceci représente des éléments majeurs à prendre en compte car il s'agit d'un investissement important.

**Résultat du vote :**

Pour : 35

Contre : 0

Abstentions : 0

Non participation au vote : 0

#### **14. MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR (ART. 19 , 20 , 21)**

Monsieur le MAIRE explique que chacun se souvient de ce sujet et le resitue rapidement : un certain nombre d'observations ont été faites par les uns et les autres sur le fonctionnement des délibérations, des vœux, des motions, des amendements, etc... Cela nous a amenés à nous interroger sur la nécessité d'actualiser et d'amender notre règlement intérieur.

Les propositions qui sont faites portent sur une clarification des sujets, c'est-à-dire les définitions d'amendements, de vœux, de motions.

L'amendement est un texte qui vise à modifier un projet de délibération. Un vœu est l'expression d'un souhait, d'une question, d'une interpellation que le conseil municipal adressera à une autorité autre que la commune. La motion concerne les affaires internes de la commune. La notion de projet n'a pas été définie précisément, mais nous avons décidé de définir cette notion de la manière suivante : sujet relatif aux affaires communales qui peut être également dénommé par proposition d'action.

Le fonctionnement proposé consiste à dire que les vœux et motions qui valent proposition de délibération devront être déposés 15 jours avant le conseil municipal pour rentrer dans le cycle des délibérations. L'amendement qui vise à modifier une délibération, devra être déposé dans un délai de 3 jours francs avant le conseil municipal. Le projet, la question écrite ou la question orale : il est proposé de dire que l'on reste sur un délai de dépôt de 24 heures avant le conseil municipal. La question sera exprimée et appellera une réponse. Le projet sera enregistré par l'assemblée communale et sera dirigé vers la commission compétente.

Monsieur BEISSEL indique ne pas avoir assisté à la commission. Il a donc vu cela avec beaucoup de recul. Très franchement et sans polémique, il déclare n'avoir rien compris.

Il lit : « *tout conseiller peut présenter deux vœux ou motions relatifs aux affaires de la commune* ». Ensuite, est donnée l'explication du vœu qui concerne la politique locale puis pas la politique locale (texte en rouge).

Monsieur le MAIRE explique que le vœu est adressé à une autorité autre que la commune. La motion correspond à tout ce qui est relatif aux affaires communales. Tout cela est défini juste en dessous du texte proposé. C'est ce qui avait été demandé de clarifier lors de la commission plénière.

Monsieur BEISSEL pense qu'il serait beaucoup plus simple de définir un article par catégorie. Il donne l'exemple qui, selon lui, devrait être plus compréhensible :  
vœu – définition – comment cela est traité  
motion – définition – comment cela est traité  
etc...

Il explique que l'on part d'un texte dont on se rend compte qu'il n'est pas clair, puis on y ajoute une ou des phrases. Au final, cela devient incompréhensible. Il indique être d'avis de se poser et d'apporter des améliorations plus claires.

Monsieur MORGADES indique que des clarifications sont les bienvenues et il pense comprendre les différences entre les différentes notions d'amendements, de vœux, de motions. Ce qui lui pose souci demeure dans le fait que l'on donnerait 3 jours francs pour modifier un projet de délibération. Or, les délibérations sont adressées à tous les conseillers. Dans les 3 jours, le Maire va recevoir, émanant d'un conseiller, un projet de modification, c'est-à-dire un amendement. Quand les autres conseillers municipaux seront-ils mis au courant de ce projet d'amendement pour pouvoir étudier et se faire une opinion avant le conseil municipal ? 3 jours lui paraissent courts.

Monsieur le MAIRE indique que la proposition sur l'amendement évoquée en commission plénière était de dire que l'amendement doit être voté en cours de séance comme par exemple pour le PDU de ce soir. Il y a une demande d'amendement déposée par un conseiller municipal qui va venir modifier la délibération de ce soir. Cela se passe donc pendant la séance du conseil municipal. Ce qui peut être perçu comme contraignant, effectivement.

Monsieur PERRIAULT pense qu'il ne coûte rien de transmettre à tous les membres du conseil municipal l'amendement proposé par tel ou tel conseiller.

Monsieur le MAIRE revient à l'intervention de Monsieur BEISSEL pour dire qu'effectivement nous sommes sur des modifications d'un texte existant. Cependant, si la clarification apportée ce soir n'apparaît pas suffisante, il propose que cette délibération soit retirée afin d'y retravailler en commission plénière.

Madame VIATGE déclare que cette délibération concerne le règlement intérieur de l'ensemble du conseil municipal et qu'à son sens, il conviendrait de se mettre autour d'une table pour en discuter, mais pas lors d'une commission plénière car cela représente trop de monde et risque de compliquer la tâche plutôt que de la simplifier. Elle propose donc que quelques conseillers volontaires et spécialistes en rédaction de règlements, puissent ensemble rédiger la volonté de l'assemblée. Il pourrait être imaginé la création d'une commission dédiée à cela, par exemple.

Monsieur le MAIRE propose donc de mettre en place un groupe de travail pour travailler sur le règlement intérieur où chaque groupe sera représenté.

Monsieur BEISSEL indique que son groupe avait formulé une demande au sujet des « projets ». Il s'interroge sur le cheminement à suivre pour déposer un projet : faut-il le

déposer via une question orale en conseil municipal et est-ce que, de facto, cela passera par une commission ou, comme par le passé, le passage en commission peut-il être directement écarté en conseil municipal. Voilà le type de question que ce groupe de travail devra se poser.

Monsieur le MAIRE explique que la question écrite ou orale appelle réponse en séance ou bien renvoi en commission s'il s'agit d'une question particulière.

Quand il s'agit d'un projet, l'idée émise en commission plénière était de dire que l'assemblée enregistre le projet via une question écrite ou orale. Il est ensuite transmis, pour étude, en commission pour instruction.

Monsieur BEISSEL rappelle qu'ayant un jour déposé 2 demandes de projet, Monsieur le MAIRE a refusé qu'elles passent en commission.

Monsieur le MAIRE concède que ce n'était sans doute pas la meilleure des solutions.

Monsieur BEISSEL pense qu'il serait intéressant de fonctionner en séance de conseil municipal comme fonctionnent les séances du conseil territorial, à savoir que comme l'ensemble des conseillers sont destinataires de toutes les délibérations, il serait opportun, en début de séance, de voter en bloc toutes les délibérations sur lesquelles l'assemblée est d'accord et qui n'appellent pas de questions particulières afin de dégager du temps pour les délibérations requérant une intervention particulière des uns ou des autres.

Monsieur RAYNAL comprend que cette question soit posée mais ne relève pas exactement des mêmes sujets. La Métropole comporte des spécificités : tout d'abord, il y a à chaque conseil métropolitain une centaine de délibérations à traiter, les séances commencent tôt et finissent très tard. Il est donc compréhensible que les délibérations ne soient pas traitées de la même manière entre les sujets complexes, ou très politiques, et les sujets courants ne posant pas de difficultés. Pour Tournefeuille, le nombre de délibérations est très inférieur et, par ailleurs, le public est présent dans la salle, ce qui n'existe pas à Toulouse Métropole. Ainsi, si l'on traitait les délibérations en bloc, le public serait privé du débat municipal sur les sujets.

Monsieur le MAIRE indique que ce soir, cette délibération ne sera pas soumise au vote mais retirée. Un groupe de travail sera constitué qui sera l'émanation de la commission plénière. Ce groupe fera des propositions à la commission plénière.

Madame PELLIZZON demande quand ce groupe sera constitué.

Monsieur le MAIRE répond que l'information sera transmise ultérieurement.

## **15. ELECTIONS PRESIDENTIELLES ET LEGISLATIVES DE 2017 : MISE A DISPOSITION GRATUITE DE SALLES**

Monsieur le MAIRE informe le Conseil Municipal qu'à l'occasion des élections Présidentielles et Législatives de 2017, les candidats qui en feront la demande pourront utiliser des locaux communaux conformément à l'article L 2144-3 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Selon cet article, le Maire détermine les conditions dans lesquelles ces locaux peuvent être utilisés et le Conseil Municipal fixe, en tant que de besoin, la contribution due à raison de cette utilisation. La location de salle peut se faire à titre gratuit ou onéreux ; la gratuité, si elle est accordée, devra l'être au profit de tous les candidats et de toutes les listes.



Monsieur le MAIRE propose de mettre à disposition, à titre gratuit, uniquement les salles « jaune » et « rouge » du Phare aux candidats engagés dans la campagne des élections Présidentielles et Législatives 2017. Cette mise à disposition s'effectuera dans des conditions d'équité entre les candidats en fonction de la disponibilité des salles « jaune » et « rouge » du Phare.

**Résultat du vote :**

Pour : 35

Contre : 0

Abstentions : 0

Non participation au vote : 0

## **16. ADOPTION DES MARCHES A PROCEDURE ADAPTEE**

Monsieur le MAIRE rappelle qu'en vertu du nouveau Code des Marchés Publics et du règlement local des marchés adoptés par notre Assemblée le 09 juillet 2009, il convient de soumettre à l'Assemblée les marchés conclus sous une procédure adaptée.

Monsieur le MAIRE énumère les divers marchés conclus récemment.

Le Conseil Municipal prend acte de ces décisions qui n'appellent ni observation, ni réserve particulière de sa part.

## **17. INDEMNITES DE FONCTION DES ELUS LOCAUX**

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la parution du décret 2017-85 du 26 janvier 2017 qui modifie le barème de rémunération des agents de la fonction publique. Cette modification a une incidence sur le mode d'indemnisation des élus qui prend en référence l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique qui jusque-là était fixé à 1015 et qui passe à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 à 1022.

Il indique aussi aux membres du Conseil Municipal que la valeur du point d'indice est revalorisée de 0.6% à compter du 1<sup>er</sup> février 2017.

Monsieur le MAIRE précise que par ailleurs, lors du conseil municipal du mois de décembre dernier, nous avons accueilli une nouvelle élue, Madame SAIDANI. Lors de cette même séance, Madame CURVALE est passée adjointe. Il convient donc de mettre à jour le nouveau tableau des élus de Tournefeuille et ainsi les rémunérations correspondantes.

Il propose donc que les délibérations qui fixent le montant des indemnités en pourcentage de l'indice brut 1015 soient revues en conséquence.

**Résultat du vote :**

Pour : 34

Contre : 1 (M. MORGADES)

Abstentions : 0

Non participation au vote : 0

## 18. COMMISSION D'APPEL D'OFFRES : REMPLACEMENT DE MADAME SEGURA-ARNAUT – MEMBRE SUPPLEANT

Monsieur le MAIRE indique à l'assemblée que Madame SEGURA-ARNAUT ayant démissionné de son poste d'adjoint, et donc de sa fonction de membre suppléant de la commission d'appel d'offres, nous l'avons remplacée dans ses différentes fonctions mais nous avons oublié, lors du dernier conseil municipal, de la remplacer au sein de la commission d'appel d'offres. Nous proposons de nommer à sa place Madame Michèle SORIANO.

La commission d'appel d'offres sera donc désormais composée comme suit :

**Membres titulaires** : Hélène DESMETTRE, Bernard BENSOUSSAN, Mireille ABBAL, Frédéric PARRE, Patrick BEISSEL.

**Membres suppléants** : Danielle BUYS, Michèle SORIANO, Patrick CHARTIER, Olivier LAMBEAUX, Françoise VIATGE.

### Résultat du vote :

Pour : 35

Contre : 0

Abstentions : 0

Non participation au vote : 0

## 19. SDEHG : RENOVATION ECLAIRAGE RUES C. DEBUSSY, M. RAVEL, V. D'INDY

Monsieur QUERE explique que lors de la dernière commission plénière, il avait présenté une délibération concernant la rénovation du secteur du Vieux Pigeonnier (rues Claude Debussy, Maurice Ravel et Vincent d'Indy). Il s'agit d'une opération de remplacement de l'éclairage sodium par des leds qui procureront une économie de 64 %. Comme c'est un réseau déficient, nous sommes obligés de le remettre à neuf. Il y aura par conséquent des travaux de génie civil.

Compte tenu des règlements applicables au SDEHG, la part restant à la charge de votre commune se calculerait comme suit :

TVA (récupérée par le SDEHG)	23 819 €
Part gérée par le Syndicat	88 000 €
<b>Part restant à la charge de la commune (ESTIMATION)</b>	<b>39 431 €</b>
Total	151 250 €

Monsieur QUERE avait également évoqué, lors de la commission plénière, la rue Clément Ader actuellement en réfection. Ces travaux impactent les feux, très anciens, du carrefour formé avec les rues Clément Ader, Montjoie et Mermoz ainsi que des rues Clément Ader, du Docteur Baudet et Avenue de Gascogne. Nous profitons donc des travaux de réfection de la chaussée pour remettre à neuf ces feux. Il rappelle que sont installés sur le territoire de la commune 9 feux avec des passages piétons. Celui du chemin Ramelet Moundi est très récent. Il en restera 6 à traiter au fil des années.

Compte tenu des règlements applicables au SDEHG, la part restant à la charge de votre commune se calculerait comme suit :

TVA (récupérée par le SDEHG)	30 315 €
Part gérée par le Syndicat	52 500 €
<b>Part restant à la charge de la commune (ESTIMATION)</b>	<b>109 685 €</b>
<hr/>	
Total	192 500 €

Monsieur le MAIRE précise que les conseillers n'ont pas en possession le texte de cette deuxième délibération. Il propose de l'approuver si cela ne pose pas de difficulté à l'assemblée.

**Résultat du vote :**

Pour : 35

Contre : 0

Abstentions : 0

Non participation au vote : 0



Monsieur le MAIRE indique à l'Assemblée que l'ordre du jour, important ce soir, est épuisé.

Madame PELLIZZON fait savoir qu'elle avait prévu avoir une question orale à poser ce soir.

Monsieur le MAIRE déclare qu'il ne souhaite pas accepter cette question car il est tard et que Madame PELLIZZON devra présenter une question écrite. Il fait remarquer à Madame PELLIZZON qu'elle transmet un mail en indiquant qu'elle voudrait parler de ceci ou de cela. Il lui demande de transmettre sa question par écrit comme le fait l'ensemble des conseillers municipaux.

Madame PELLIZZON s'offusque de cette réponse.

Monsieur BEISSEL fait remarquer à Monsieur le MAIRE qu'il aurait lui-même très mal perçu de devoir entendre une telle réponse et qu'il n'est pas obligé d'adopter cette attitude particulière. Il lui fait savoir son mécontentement.

Monsieur le MAIRE répond qu'il ne souhaite pas traiter une question qui touche à la sécurité en fin de conseil.

Madame PELLIZZON insiste pour poser sa question et assure que cela ne prendra que 5 minutes.

Monsieur le MAIRE entend les propos de Monsieur BEISSEL et il en est d'accord sur la forme. Il assure à Madame PELLIZZON qu'il prendra avec plaisir sa question la prochaine fois. Il pense que l'heure est avancée et que la question qu'elle souhaite poser sur la sécurité

devra lui être transmise à l'avance et par écrit comme cela est fait par tous les autres conseillers municipaux.

Madame PELLIZZON fait tout de même également connaître sa surprise quant à la revue municipale Tournefeuille Info qui est distribuée sur le marché par certaines associations qui en profitent pour faire de la propagande.

Monsieur le MAIRE déclare être intéressé par cela. Il remercie l'Assemblée et souhaite une bonne soirée à chacun.

La séance est levée à 20 h 30.

